



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 02 mars, à 18 heures, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcellac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 23 février 2026

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

| | | |
|-----------------------|---------------------------|----------------------|
| ARCHIGNAC | / | Éric PORTE |
| BORREZE | Dominique HERMENAULT | / |
| CALVIAC EN PERIGORD | Jean-Louis CHUPIN | / |
| CARLUX | Marie-Laure FERBER | Jean-Claude DELHORBE |
| CARSAC-AILLAC | / | / |
| JAYAC | Guy ESTRUC | / |
| PAULIN | Alain PERIQUOI | / |
| PECHS-DE-L'ESPERANCE | Gérard VIELLE | Guy PRIESTER |
| PRATS DE CARLUX | Héloïse MARADENE | / |
| SALIGNAC-EYVIGUES | Jacques FERBER | / |
| SIMEYROLS | Jean-Pierre PLANCHE | Bernard BACHELARD |
| ST CREPIN ET CARLUCET | Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU | Gérard TEILLAC |
| ST GENIES | Marion CHAPUT | / |
| ST JULIEN DE LAMPON | Jean-Pierre HAMEL | Chantal LAVILLE |
| STE MONDANE | Éric BOURDET | Gilles ARPAILLANGE |
| VEYRIGNAC | Claudie DENIS | Hélène DENIS |

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

| | | |
|------------------------|---------------------|------------------------|
| BOUZIC | / | Séverine RAMOS |
| CASTELNAUD LA CHAPELLE | Christian ARNOUIL | / |
| CENAC ET ST JULIEN | Philippe BOISSON | / |
| DAGLAN | Maurice LAPOUGE | / |
| DOMME | / | Patrick ARMAGNAT |
| FLORIMONT-GAUMIER | Mathias LUCAS | / |
| GROLEJAC | Sylvain MARTEGOUTTE | Jocelyne TIREL LALAUDE |
| NABIRAT | / | / |
| ST AUBIN DE NABIRAT | / | Véronique BENITTA |
| ST CYBRANET | / | Alain BIELHER |
| ST LAURENT LA VALLEE | Lilian GILET | / |
| ST MARTIAL DE NABIRAT | Hervé MENARDIE | Ginette BENITTA |
| ST POMPON | / | / |
| VEYRINES DE DOMME | Jean-Pascal FARINA | Pascal MISSIAEN |

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

| | | |
|--------------------|--------------------|-----------------|
| ALLAS LES MINES | Yves GAROUTY | / |
| CASTELS ET BEZENAC | Hervé CARVES | Alain FREREBEAU |
| MEYRALS | Jacqueline JOUANEL | / |

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

| | | |
|----------------------|-------------------|----------------------------|
| AUBAS | BODIN Jean-Michel | Elisa COUSIN |
| COLY-ST AMAND | / | / |
| FANLAC | / | / |
| LA CHAPELLE AUBAREIL | / | / |
| LES FARGES | / | / |
| MONTIGNAC | / | / |
| PEYZAC LE MOUSTIER | / | Hervé DUVAUCHELLE |
| SERGEAC | Pierrette BLEMONT | / |
| ST LEON SUR VEZERE | Gé KUSTERS | / |
| THONAC | Cyril CERF | / |
| VALOJOULX | Jean-Pierre MEGE | Nathalie MANET CARBONNIERE |

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| BEYNAC ET CAZENAC | Serge PARRE | Francis VAUCEL |
| LA ROQUE GAGEAC | Jérôme PEYRAT | / |
| MARCELLAC ST QUENTIN | / | / |
| MARQUAY | / | / |
| PROISSANS | Patrick CROUZILLE | / |
| SARLAT-LA CANEDA | Marlies CABANEL | Marie-Pierre VALETTE |
| ST ANDRE-ALLAS | Jean-Jacques ALBIE | / |
| ST VINCENT DE COSSE | / | / |
| ST VINCENT LE PALUEL | Christine DANGREMONT | Eric ALARD |
| STE NATHALENE | Frédéric TACHE | / |
| TAMNIES | / | / |
| VEZAC | / | Sylvie DELBARY |
| VITRAC | Éric GAUTHIER | Daniel CHAZARAIN |

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Christiane DESMOULINS et Romuald LESTREHAN (Nabirat)

Ont donné procuration :

1/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

2/ Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAULT (Borrèze)

3/ Christian ROBLES (Vézac) à Sylvie DELBARY (Vézac)

4/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)

5/ Patrick LE MELLEDO (Thonac) à Cyril CERF (Thonac)

6/ Sylvie MENARDY (Calviac en Périgord) à Jean-Louis CHUPIN (Calviac en Périgord)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

En introduction de séance, le président, Jérôme PEYRAT, rend hommage à Benoit Constant, ancien employé du syndicat décédé prématurément vendredi 20 février dernier.

En préalable à la séance budgétaire du jour, le président rappelle que la loi impose de communiquer l'état récapitulatif du montant des indemnités perçues par les élus « chaque année aux conseillers » avant l'examen du budget. Il considère qu'à défaut d'avoir été présenté lors du débat d'orientations budgétaires du 12 janvier dernier, la communication du récapitulatif des indemnités perçues en 2025 a eu lieu en préliminaire de la session consacrée au budget dans le dossier préparatoire annexé à la convocation de la réunion de ce jour en point 12.

1-Approbation procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 janvier 2026

Jean-Jacques ALBIE (Sant André-Allas) fait remarquer que lors des orientations budgétaires 2025, il avait noté que l'équipement des bornes en contrôles d'accès était chiffré à 535 000 €. Puis au budget primitif 2025, il était inscrit 900 000 € et au budget primitif 2026, ce sont 720 000 € qui figurent. Il demande des éclaircissements.

Le président explique que la démarche pour l'équipement en contrôles d'accès s'effectue en parallèle avec le syndicat départemental qui change de fournisseur. Les nouveaux appareils qui feront l'objet d'un marché public seront plus fiables et moins chers. Le président insiste sur le fait que le matériel qui équipera les bornes du SMICTOM devra être cohérent avec celui du SMD3.

Après ces précisions, le PV de la réunion du comité syndical du 12 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2-Approbation du Compte de Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal du SMICTOM du Périgord noir

Le président présente les résultats de l'exercice 2025 :

| REALISATIONS DE L'EXERCICE | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Section de fonctionnement | 10 646 212,85 | 10 473 888,59 | -172 324,26 |
| Section d'investissement | 1 087 165,65 | 2 394 710,13 | 1 307 544,48 |
| TOTAL | 11 733 378,50 | 12 868 598,72 | 1 135 220,22 |

| REPORTS N-1 | Dépenses € | Recettes € | |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| Section de fonctionnement | 0,00 | 701 089,37 | |
| Section d'investissement | 0,00 | 800 896,72 | |
| TOTAL REALISATIONS + REPORTS | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
| Section de fonctionnement | 10 646 212,85 | 11 174 977,96 | 528 765,11 |
| Section d'investissement | 1 087 165,65 | 3 195 606,85 | 2 108 441,20 |
| | 11 733 378,50 | 14 370 584,81 | 2 637 206,31 |

| RESTES A REALISER | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
|---------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| Section de fonctionnement | 0 | 0 | 0 |
| Section d'investissement | 809 984,95 | 0,00 | -809 984,95 |

| RESULTATS TOTAUX | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
|---------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Section de fonctionnement | 10 646 212,85 | 11 174 977,96 | 528 765,11 |
| Section d'investissement | 1 897 150,60 | 3 195 606,85 | 1 298 456,25 |
| TOTAL | 12 543 363,45 | 14 370 584,81 | 1 827 221,36 |

Les restes à réaliser (809 984,95 €) sont essentiellement constitués par la BOM équipée d'un système de lavage (740 940 €) commandée en 2022. En raison de problèmes techniques, la livraison initialement prévue en 2024 puis repoussée à juin 2025 est encore retardée.

Gé KUSTERS (St Léon sur Vézère) demande si la prestation de lavage des containers est prévue au budget en attendant la livraison du camion laveur ? Le président répond par la négative. Il rappelle que le SMICTOM du Périgord noir est actuellement équipé d'un camion de lavage qui intervient sur l'ensemble des communes pour nettoyer l'extérieur et les tambours des bornes ainsi que les emplacements. Quoiqu'il en soit, la BOM équipée d'un système de lavage devra être livrée avant fin juin au risque de ne pouvoir être immatriculée.

Le président propose au comité syndical de voter le CFU 2025 du budget général. La vice-présidente, Marie-Pierre VALETTE, préside la séance alors que le président sort le temps du vote. Le CFU 2025 du budget principal est adopté à l'unanimité.

3- Approbation du Compte de Financier Unique (CFU) 2025 du budget du SPIC Périgord noir Environnement

Le président présente les résultats de l'exercice 2025 en soulignant que « c'est un bon résultat » pour le service public industriel et commercial :

| REALISATIONS DE L'EXERCICE | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| Section de fonctionnement | 694 393,93 | 823 315,82 | 128 921,89 |
| Section d'investissement | 198 441,91 | 78 763,00 | -119 678,91 |
| TOTAL | 892 835,84 | 902 078,82 | 9 242,98 |

| REPORTS N-1 | Dépenses € | Recettes € |
|-------------------------------|------------|------------|
| Section de fonctionnement 002 | 0,00 | 2 387,74 |
| Section d'investissement 001 | 0,00 | 83 253,69 |

| TOTAL REALISATIONS + REPORTS | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
|------------------------------|------------|------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 694 393,93 | 825 703,56 | 131 309,63 |
| Section d'investissement | 198 441,91 | 162 016,69 | -36 425,22 |
| | 892 835,84 | 987 720,25 | 94 884,41 |

| RESTES A REALISER | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
|---------------------------|------------|------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Section d'investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| RESULTATS TOTAUX | Dépenses € | Recettes € | Solde exécution € |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 694 393,93 | 825 703,56 | 131 309,63 |
| Section d'investissement | 198 441,91 | 162 016,69 | -36 425,22 |
| TOTAL | 892 835,84 | 987 720,25 | 94 884,41 |

Le président propose au comité syndical de voter le CFU 2025 du SPIC. La vice-présidente, Marie-Pierre VALETTE, prend le relais de la présidence de la séance alors que le président sort de nouveau le temps du vote. Le CFU 2025 du budget du SPIC Périgord noir Environnement est adopté à l'unanimité.

4- Budget principal du SMICTOM du Périgord noir : affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Vu l'avis favorable du Bureau syndical, le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 du budget général au budget primitif 2026 proposée par le président selon les règles budgétaires qui régissent la matière :

- en Fonctionnement Recettes en report au compte 002 : 528 765,11 €
- en Investissement Recettes, au compte 001 : 2 108 441,20 €

5- Budget du SPIC Périgord noir environnement : affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget primitif 2026

Considérant qu'un déficit d'investissement de 36 425,22 € est constaté, le président propose de suivre les règles budgétaires qui s'imposent en pareil cas et dont il ressort :

- un besoin de financement de 36 425,22 € à capitaliser au compte 1068,
- un excédent reporté à inscrire au compte 002 en recette de fonctionnement de 94 884,41 € (131 309,63 € - 36 425,22 €).

Proposition d'affectation des résultats comme suit :

- en Investissement Recettes au compte 1068 : 36 425,22 €
- en Investissement Dépenses, au compte 001 : 36 425,22 €
- en Fonctionnement Recettes en report au compte 002 : 94 884,41 €

Vu l'avis favorable du Bureau syndical, le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 du budget du SPIC au budget primitif 2026 du même budget telle que présentée ci-dessus.

6- Budget principal du SMICTOM du Périgord noir : Tarifs 2026 - actualisation

Le budget prévisionnel 2026 du budget général a été préparé sur la base d'un taux moyen de la TEOM diminué de 3,25%. Par conséquent le tarif des transports définis dans la délibération n°2-011225 du 01/12/2025 doit être actualisé : de 25,80 € il passe à 24,63 € le km. Les autres tarifs demeurent inchangés.

Vu l'avis favorable du Bureau syndical, le comité syndical approuve à l'unanimité cette modification du tarif des transports à 24,63 € / km.

7- Budget principal du SMICTOM du Périgord noir : budget primitif 2026

Le président informe le comité syndical que budget primitif 2026 a été dans un 1^{er} temps construit sur la base de la baisse du taux moyen de la TEOM de 3%. Après discussions au sein du Bureau syndical, il s'est avéré qu'un effort supplémentaire pouvait être fait en le diminuant de 3,25%.

Le président reconnaît que la TEOM reste un système de financement qui coûte cher aux usagers.

Les augmentations de la contribution de solidarité (18,25 € par habitant) et les tarifs du SMD3 sont stabilisés. Néanmoins « nous arrivons à un coût qui reste élevé pour un territoire de 40 000 habitants » déclare-t-il.

Le taux moyen de la TEOM passerait donc de 15,31 à 14,81%.

☞ Détail des grandes lignes du BP2026 :

Section de FONCTIONNEMENT

En DEPENSES :

Chapitre 011 : charges à caractère général

2025 : 5 232 000 € → Prévisions 2026 : 5 500 645 € = +5%

Postes les + importants :

c/60622 carburants : 362 160 €

+ 15 000 € (conforme au DOB)

Au vu du contexte géopolitique récent, cette charge risque d'augmenter fortement.

c/611 prestations de service : 3 990 738 €

Facturation du traitement des déchets par le SMD. Les tarifs 2026 ont augmenté de 1,3% mais les volumes collectés de déchets non valorisables ont baissé en 2025. Si cette trajectoire se confirme, l'augmentation des tarifs du SMD3 sera neutralisée.

c/6288 autres services extérieurs

Prévisions BP 2026 : de 10 000 € en 2025 on passe à 140 000 €

Explication : changement imputation des factures payées au 611 → c/6288

Il s'agit du paiement des fournisseurs tels que ACPR, Xefi, confection registres délibérations, MP Incendie, activ service (femme de ménage), Sapiant, 2Lcom, Cadiot, SPIC frais transport, etc...qui s'imputent désormais au c/6288 « autres services extérieurs ».

c/616 assurances : 300 000 € (293 928 € en 2025)

Chapitre 012 – Charges de personnel

2025 : 2 913 000 € → Prévisions 2026 : 2 662 356 € = - 9.41%

-Pas de titularisation en 2026

-Pas d'augmentation de l'indice en 2026

-Embauches de contractuels pour remplacer les agents malades et en disponibilité (2)

Plus globalement, les effectifs du SMICTOM Périgord noir comprennent 53 agents dont 43 affectés à l'opérationnel.

Par ailleurs, la moyenne d'âge des agents est 51 ans et 22 agents ont 55 ans et plus.
En termes de GRH, il apparaît nécessaire d'anticiper les départs à la retraite qui interviendront à court moyen terme.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

c/6558 contribution solidarité (au SMD3) : 740 000 €

Stabilisée à 18,25 € / habitant.

En 2025, le SICTOM a payé 737 263,50 € (18,25 € x 40 398 habitants).

Le président rappelle que plus de 50% des charges réelles de fonctionnement du syndicat sont absorbées par des dépenses payées au SMD3.

c/65311 et 65313 indemnités des élus : 27 000 €

Pas d'augmentation de l'indice en 2026 donc l'enveloppe des crédits reste stable.

c/65748 subventions aux associations : 40 000 €

Mêmes bénéficiaires qu'en 2025.

Pour ce qui concerne le partenariat avec l'association Compost'ère, un projet de convention d'objectifs sera mis en place et permettra de fixer –comme son nom l'indique- des objectifs dont la réalisation conditionnera le versement de la subvention allouée.

Chapitre 66 : charges financières

-Intérêts des emprunts en cours : 12 796,78 €

Chapitre 67 : Charges spécifiques

-Titres annulés sur exercice antérieur : 3 000 €

Chapitre 042 – Opération ordre

-Dotations aux amortissements : 1 646 555 € : comprend 1 546 555,17 € pour les écritures concernant les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2025 + 100 000 € pour le prorata des biens acquis en cours d'exercice.

-Provisions CET : 52 000 € (obligation de la M57)

On retrouve ces montants en recettes investissement.

En RECETTES :

La **TEOM** constitue la recette la plus importante du budget du syndicat.

Le président propose donc que le BP2026 intègre une baisse du taux moyen de la TEOM de 3,25%.

Selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) publié fin novembre (Insee) qui permet de connaître le coefficient de revalorisation de la valeur des bases locatives pour 2026 (+0,8%) ; les bases définitives de 2025 étant de 60 555 890 €, en appliquant ce taux de +0,8%, les bases prévisionnelles 2026 seront au moins de 61 040 337 € (soit + 484 447 €)

Le taux moyen passe donc de 15,31% à 14,81%.

Le produit estimé est de **9 043 161 (c/74751)**.

Pour ce qui concerne la **redevance spéciale (RS) (c/70612)**, le produit est estimé à +10 000 € par rapport à 2025 soit **695 000 €**.

La **vente de produits résiduels** (vente métaux) est estimée à **70 000 €**

La ligne du **c/706888 « Autres »** correspond aux recettes de l'apport de déchets des pros en déchèteries : **75 000 €**

Le **remboursement du SPIC pour le personnel mis à disposition** est estimé à **170 000 €**.

Section d'INVESTISSEMENT

En DEPENSES :

Le président considère que « les plus gros investissements sont derrière nous » ; les équipements caractérisant les nouvelles modalités de collecte ayant été massivement réalisés jusqu'en 2024.

Détail des opérations investissement inscrites au budget prévisionnel 2026 :

Opération N°13 – caissons 30 000 €

Achat 2 caissons

Opération N°19 - Nouveaux équipements de collecte

RAR 755 124 € correspondant au camion laveur en commande depuis 2022.

Nouveaux crédits au BP2026 : 1 078 000 €

Détail :

BOM commandée en 2024 : 508 000 €

Commande nouvelle BOM (remplacement) : 550 000 €

VRD aménagement ponts collectes supplémentaires : 20 000 €

N°21 bâtiments 11 500 €

Salle réunion, prévision de réfection du mur intérieur.

N°23 – Déchèteries

08-01 divers : 55 000 €

40 000€ barrières + 15 000 € divers

08-02 Sarlat : 120 000 €

Local des gardiens

08-03 Cénac 100 000 €

Local DMS

08-04 Carlux 34 000 €

Déplacement bungalow : 8 000 €

Local DMS : 26 000 €

08-05 St Crépin 26 000 €

Local DMS

08-06 Montignac

Seulement RAR 5 609,54€

(+ au c/617 en fonctionnement : honoraires mission 1 : 40 000 €)

N°25 – contrôles d'accès

Dans la perspective de l'intégration du SMICTOM du Périgord noir au syndicat départemental, il faut prévoir l'achat et l'installation des contrôles d'accès pour équiper les bornes installées sur notre territoire. Estimation du coût : 1 200 € x 600 bornes = 720 000 € (conforme au DOB 2026)

En RECETTES :

c/10 FCTVA : 563 122 €

Le versement au titre du FCTVA reflète le volume des investissements réalisés dans le cadre de la rationalisation de la nouvelle collecte ; la référence étant l'année n-2 (soit 2024) au taux de 16,404% des dépenses éligibles.

Pour le prochain budget, le reversement sera moindre (< 200 000 €).

c/040 : dotations (contrepartie des montants inscrits en dépenses de fonctionnement)

Dotations aux amortissements : 1 646 555 €

Provisions CET : 52 000 € (obligation de la M57)

Vu l'avis favorable du Bureau syndical, à l'unanimité, le comité syndical vote le budget prévisionnel 2026 du budget principal qui s'élève à :

Section de fonctionnement : Dépenses : 10 686 237,11 € - Recettes : 10 686 237,11 €

Section d'investissement : Dépenses : 4 370 952,37 € - Recettes : 4 370 952,37 €

8- Budget du SPIC Périgord noir Environnement : budget primitif 2026

En FONCTIONNEMENT,

Les DEPENSES sont principalement absorbées par les frais de sous-traitance (c/611 : 250 000 €) et le poste du carburant (c/6066 : 40 000 €).

Les charges de personnel (c/6215) remboursées au budget principal diminuent sensiblement / 2025 : 174 142,75 € payées en 2025 → 170 000 € prévus au BP2026.

Une contribution pour l'occupation des bureaux et des garages est reconduite à hauteur de 36 000 € soit 3 000 € par mois (c/6588).

Les RECETTES de la section de FONCTIONNEMENT sont essentiellement constituées par :

-le traitement des boues des exploitants de STEP (c/706811) : 230 000€

-la location de bennes aux professionnels (c/70684) : 350 000€

-la vente de boues (c/7013) : 50 000€

-la vente de produits dont « recette cartons » (c/7013) : 50 000 €. Le montant inscrit au BP2026 est moindre par rapport à celui réalisé en 2025 (114 409,56€) car la convention avec le SMD3 prévoyait en 2025 un effet rétroactif aux exercices 2023 et 2024.

En INVESTISSEMENT,

Les RECETTES se résument à la dotation aux amortissement (80 541 €) + la capitalisation au c/1068 de 36 425,22 € et l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement (49 298,26 €).

En termes de DEPENSES, outre le remboursement du capital des emprunts (25 000 €), les crédits seront essentiellement consacrés à des travaux nécessaires à la plateforme des boues (88 787,47 €).

Vu l'avis favorable du Bureau syndical, à l'unanimité, le comité syndical vote le budget prévisionnel 2026 du budget du SPIC Périgord noir Environnement qui s'élève à :

Section de fonctionnement : Recettes : 786 936,20 € Dépenses : 786 936,20 €

Section d'investissement : Recettes : 166 264,48 € Dépenses : 166 264,48 €

9- Budget principal du SMICTOM du Périgord noir : subventions aux associations – exercice 2026

Vu l'avis favorable du Bureau syndical, à l'unanimité, le comité syndical valide les propositions du président telles que présentées :

| Association | Montant |
|--|---|
| Ligue contre le cancer | 1 600 € |
| AOSPS | 320 € / adhérent |
| Le facteur du SICTOM du Périgord noir | 50 € |
| Amicale des sapeurs-pompiers | 100 € |
| Association Bergobouch | 1 000 € + adhésion |
| Signalétique informative pour les professionnels du tourisme | 15% du montant HT et après signature convention |

Pour ce qui concerne l'association Compost'ère, le partenariat sera renforcé par la mise en place d'une convention d'objectifs sur 4 ans dont le versement de la subvention sera conditionné à la réalisation d'objectifs.

Ce sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du comité syndical.

10-Budget principal du SMICTOM du Périgord noir : Provision pour le Compte Epargne Temps (CET)

Pour prévoir la provision pour le CET, il convient de tenir compte des mouvements de personnels et de l'augmentation du nombre de jours épargnés selon les éléments suivants :

Solde CET au 31/12/2025 : 1032 jours dont 97 jours agents catégorie A, 161 jours agents catégorie B et 774 jours agents catégorie C.

Il convient d'ôter les 15 jours non indemnisables de chaque CET pour les catégories A, B et C : soit respectivement pour chaque catégorie : 3x15, 4x15 et 24x15.

| Solde CET au 31/12/2025 (en jours) | Indemnisation Catégorie A (150 €) | Indemnisation Catégorie B (100 €) | Indemnisation Catégorie C (83 €) | TOTAL € |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------|
| 567 | 52 x 150 = | 101 x 100 = | 414 x 83 = | 52 262 € |
| Déduits jours non-indemnissables | 7 800 € | 10 100 € | 34 362 € | |
| PROVISION A REALISER EN 2026 | | | | 52 262 € |

La provision pour le CET au titre de l'exercice 2026 s'élève ainsi à 52 262 € à inscrire sur le budget primitif du budget général à l'article 6815-042 (dépense de fonctionnement) et à l'article 1542-040 (recette d'investissement).

Après avis favorable du Bureau syndical, à l'unanimité, le comité syndical valide le montant inscrit au budget primitif 2026 au titre de la provision du CET 2026.

11-Projet d'agrandissement et de réaménagement de la déchèterie de Montignac - Maîtrise d'œuvre

Le président rappelle que le projet de réaménagement et d'agrandissement de la déchèterie de Montignac est reconnu nécessaire par l'ensemble des parties prenantes au projet.

Gé KUSTERS ajoute qu'une réunion avec les partenaires institutionnels concernés a permis de conclure que, d'une part, un autre lieu serait difficile à trouver et d'autre part, une extension de la zone actuelle serait possible en enlevant le remblai de l'ancienne voie ferrée.

Le projet est estimé à 1 033 480 € HT.

Le président propose d'avancer et de contractualiser avec l'agence d'architecture Rémi Leyris Architecte (RLA) pour assurer la maîtrise d'œuvre, sur la base d'honoraires fixés à hauteur de 9% de l'estimation HT du projet, aux conditions suivantes :

- Mission 1 : APS – APD – dépôt de permis de construire pour 39 065,54 € TTC,
 - Mission 2 (conditionnelle à la mission 1) : DCE pour 34 600,91 € TTC,
 - Mission 3 (indissociable des missions 2 et 3) : travaux et réception pour 37 949,39 € TTC,
- soit une proposition s'élevant à 111 615,84 € TTC.

Les crédits de la mission 1 sont inscrits au BP2026 (c/617).

Après avis favorable du Bureau syndical, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de poursuivre le projet d'agrandissement et de réaménagement de la déchèterie de Montignac,
- de confier la maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture RLA, sur la base d'honoraires fixés à hauteur de 9% de l'estimation HT du projet.

12-Questions diverses

-Maurice LAPOUGE (Daglan) lance un appel aux communes qui seraient susceptibles de pouvoir accueillir le projet de plateforme de compostage en andins porté par l'association Compost'ère. En effet, le projet initialement envisagé à Campagnac serait compromis par le positionnement d'un riverain qui mettrait en évidence des éléments en défaveur de sa réalisation.

-Concernant le passage à la redevance incitative et à l'intégration du SMICTOM au SMD3, le président, Jérôme Peyrat rappelle que le 30 juin 2025, le comité syndical a voté le transfert au syndicat départemental de la totalité des compétences exercées par le SMICTOM du Périgord noir à compter du 1^{er} janvier 2027, ce qui vaudra dissolution du SMICTOM du Périgord noir à cette même date

Néanmoins, il reconnaît qu'il « préfère prendre le temps de bien négocier » ce qui repousserait le passage à la RI au 1^{er} janvier 2028.

Il confirme qu'il reste favorable au mode de financement du service par la RI qui « devrait faire baisser la facture d'une majorité des 40 000 habitants rattachés au Sictom ».

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL



Le Président,
Jérôme PEYRAT

